

On distingue différents domaines relatifs à la gestion des ressources humaines :

1. La rémunération du personnel :

La rémunération est la contrepartie d'un travail effectué par le salarié, elle permet de motiver le personnel, d'attirer les personnes dont l'entreprise a besoin pour son développement et d'encourager les performances. Elle utilise de plus en plus l'individualisation des salariés et la performance collective, les entreprises développent de plus en plus une politique de rémunération variable (primes, commission...)

2. La gestion des carrières :

Elle passe entre autre par la formation des salariés et par la mise en place d'une procédure de promotion permettent au salarié de progresser dans l'entreprise.

3. La gestion administrative :

Depuis des formalités d'entrée du salarié dans l'entreprise à la gestion des différentes relations qui lient l'entreprises avec les administrations publiques. Son champ s'élargit à la gestion des effectifs qui permet de maintenir l'équilibre entre les besoins et les ressources en personnel de l'entreprise (plan de recrutement et plan de licenciement entre autre).

4. La formation des salariés dans l'entreprise :

Elle prend en compte l'ensemble des actions mises en place qui ont pour objectif une mise à niveau ou une qualification du personnel de l'entreprise.

5. La motivation :

C'est ce qui permet à chacun de chercher à s'améliorer et à progresser. La tâche de la GRH est d'essayer d'utiliser la motivation du personnel afin d'augmenter au mieux sa productivité et d'améliorer son efficacité, et le pousse à s'investir dans son travail et rester dans l'entreprise.

6. La communication :

Informe les salariés sur la vie de l'entreprise et les sensibilise aux enjeux du moment. Elle a pour but d'améliorer les relations humaines et le climat social dans l'entreprise. En interne, elle peut être descendante (des supérieurs hiérarchiques aux salariés) ou ascendante (des salariés vers les supérieurs).

Elle utilise différents moyens : la boîte à idées, notes d'informations, notes de services, intranet, réunions, affichages, journal de l'entreprise...

7. Le dialogue social :

Il se réalise par des méthodes de communication au travers instances de représentation du personnel par la négociation collective, ainsi que par l'expression et les résolutions des conflits.